ID: 974-219740073-20210119-DL19012021_10-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT



A l'auverture de la séance		
en exercice	: 39	
Nombre de conseillers		

Nombre de présents : 30 Nombre de représentés : 06 Nombre de votants : 36

<u>OBJET</u>

Affaire nº 2021-010

« REGLEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE »

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION AD HOC

NOTA: le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 13 janvier 2021 et affichée le 13 janvier 2021.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 2 7 JAN 2021'



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 janvier 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni en mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

<u>Secrétaire de séance</u>: Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents: M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, M. Bernard Robert 4ème adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint, Mme Mémouna Patel 7ème adjointe, M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint, M. Guy Pernic 10ème adjoint, Mme Catherine Gossard 11eme adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra Abélard. Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye, Mme Valérie Auber.

Absents représentés: M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint (par M. Jean-Max Nages), Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe (par Mme Aurélie Testan), Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe (par Mme Honorine Lavielle), Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-Paul Babef), M. Alain Iafar (par Mme Sophie Tsiavia), Mme Paméla Trécasse (par M. Henry Hippolyte).

Arrivée(s) en cours de séance: M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint à 17h28.

Départ(s) en cours de séance : M. Sergio Erapa à 18h42.

Absents: Mme Gilda Bréda, M. Patrice Casimir, M. Sergio Erapa.



ID: 974-219740073-20210119-DL19012021_10-DE

Affaire n°2020-010

« REGLEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE » DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION AD HOC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-22 et L. 2121-29,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment des articles L. 141-11 et R. 141-14,

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires générales », « Aménagement – Travaux - Environnement » et « Politique éducative scolaire et Associative » du 7 janvier 2021,

Vu le rapport présenté en séance le 19 janvier 2021 relatif à la désignation des représentants du Conseil municipal à la commission Ad Hoc prévue au règlement de la voirie communale,

Candidats de la majorité

M. Didier Amachalla

M. Armand Mouniata

M. Jean-Paul Babef

Aucune autre candidature n'est proposée,

Après avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : à l'unanimité, de procéder au vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi 2011-525 du 17 mai 2011 – art 76) ;

Candidats de la majorité

Nombre de suffrages exprimés : 36 Nombre de voix recueillies : 36 Nombre d'oppositions : 00

Abstentions: 00

Article 2 : sont élus en qualité de représentant du Conseil municipal au sein de la Commission Ad Hoc :

- M. Didier Amachalla
- M. Armand Mouniata
- M. Jean-Paul Babef

Article 3: d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

A LE MAIRE

Olivier HOARAU